ᑲᑎᒪᔨᑦ ᓄᓇᕗᑦ ᐱᖃᓐᓂᖅᓴᖅᓯᒪᔪᖅ
Building Nunavut Together
Nunavuliuqatigiingniq
Bâtir le Nunavut ensemble

POSSIBILITÉ D'EMPLOI AU GOUVERNEMENT DU NUNAVUT

Poste : Superviseure ou superviseur des programmes de santé
Ministère : Santé
Localité : Resolute Bay
Numéro de référence : 10-02-260-100-JA

Type d'emploi : Poste à durée indéterminée

Salaire : 116 454 $ par année (37,5 heures/semaine)

Indemnité de vie dans le Nord : 28 477 $ par année
Statut syndical : Poste non syndiqué
Logement : Un logement subventionné est offert pour ce poste
Date de clôture : Ce concours sera ouvert jusqu'à ce que le poste soit pourvu.

Il s'agit d'un poste de nature très délicate. Aussi une vérification satisfaisante du casier judiciaire et de l'habilitation à travailler auprès de personnes vulnérables est-elle requise.

Ce concours est ouvert à toutes et à tous.

Sous l'autorité de la directrice ou du directeur des programmes de santé, la superviseure ou le superviseur des programmes de santé dirige, oriente et aide tout le personnel de la santé. En votre qualité de superviseure ou de superviseur des programmes de santé, vous travaillez avec des infirmières et infirmiers en santé communautaire, des représentantes et représentants en santé communautaire et d'autres professionnelles et professionnels de la santé dans le but d'offrir des services de santé à toute la clientèle de la collectivité conformément aux normes établies en matière de pratique des soins infirmiers, et à la philosophie et aux objectifs du ministère de la Santé. Les personnes embauchées à titre d'infirmière praticienne ou d'infirmier praticien offrent du soutien clinique et des conseils aux infirmières et infirmiers en santé communautaire ainsi qu'à l'équipe de soins de santé en ce qui concerne la préparation aux formations et le champ d'activité.

Vous occupez un poste supérieur au sein du centre de santé et il vous incombe de gérer et d'offrir une supervision clinique et administrative directe et de la formation clinique et administrative aux infirmières et infirmiers en santé communautaire et au personnel de soutien. Chaque année, vous gérez un budget important alloué à la prestation de services de santé complets au sein de la collectivité. De plus, étant donné que vous travaillez avec un budget précis, vous devez faire preuve de jugement pour attribuer les fonds le plus adéquatement possible. Vous contribuez également à la prestation de programmes de santé communautaire de qualité.

Les connaissances, les compétences et les aptitudes requises pour ce poste s'acquièrent par l'obtention d'un baccalauréat en soins infirmiers ou d'un diplôme en soins infirmiers, cinq années d'expérience en soins infirmiers, au moins une année d'expérience en soins infirmiers dans un milieu nordique et deux années d'expérience en supervision. Vous devez remplir les conditions requises pour vous inscrire à l'Association des infirmières et infirmiers autorisés des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut, être en règle avec celle-ci et avoir un permis d'exercice. Les infirmières praticiennes et infirmiers praticiens doivent avoir terminé une formation en soins de santé primaires, en soins aux adultes, à la famille ou aux personnes de tout âge. Il est aussi essentiel de posséder des certificats en premiers soins et en soins immédiats en réanimation cardiorespiratoire qui doivent être renouvelés annuellement.

Il constitue un atout d'avoir suivi une ou plusieurs des formations suivantes : *Technique spécialisée de réanimation cardiorespiratoire*; *Soins avancés en réanimation pédiatrique*; *Programme de réanimation néonatale*; *Gestion du travail et de l'accouchement*; *Cours en soins infirmiers pédiatriques d'urgence*; et *Cours en soins de traumatologie pour les infirmières*. Il constitue un atout pour les infirmières praticiennes et infirmiers praticiens d'avoir une année d'expérience.

Les langues officielles du Nunavut sont l'inuktitut (l'inuinnaqtun), l'anglais et le français. La capacité de communiquer dans plus d'une des langues officielles du Nunavut constitue un atout. La connaissance de la langue, des collectivités, de la culture et du territoire inuits et de l'Inuit Qaujimajatuqangit constitue également un atout.

Pour postuler, veuillez faire parvenir une lettre de motivation et votre curriculum vitæ par courriel à l'adresse health_baf_hr@gov.nu.ca. Veuillez indiquer le numéro de référence dans l'objet de votre courriel.

- Le gouvernement du Nunavut s'engage à ce que sa main-d'œuvre reflète la population nunavoise afin de bien comprendre et satisfaire les besoins de celle-ci. La priorité sera accordée aux Inuites et Inuits du Nunavut. Quiconque désire profiter de la politique de priorité d'embauche du Nunavut doit explicitement indiquer son admissibilité à celle-ci.
- L'embauche à certains postes nécessite une vérification du casier judiciaire satisfaisante. Le fait de posséder un casier judiciaire n'exclut pas nécessairement la prise en compte d'une candidature.
- Les candidates et les candidats peuvent envoyer leur CV dans la langue officielle de leur choix.
- Une liste d'admissibilité pourrait être créée afin de pourvoir de futurs postes vacants.
- Il est possible d'obtenir une description de poste par télécopieur, par courriel ou sur le site web.
- Seules les personnes invitées à une entrevue seront contactées.

COORDONNÉES : Ministère de la Santé du gouvernement du Nunavut
C. P. 304, Pangnirtung (Nunavut) X0A 0R0
health_baf_hr@gov.nu.ca

Télécopieur : (867) 473-2665
Courriel : health_baf_hr@gov.nu.ca

ᑲᑎᒪᔨ ᓄᓇᕗᑦ ᐱᖃᓐᓂᖅᓴᖅᓯᒪᔪᑦ
Building Nunavut Together
Nunavuliuqatigiingniq
Bâtir le Nunavut ensemble

POSSIBILITÉ D'EMPLOI AU GOUVERNEMENT DU NUNAVUT

Le personnel infirmier à temps plein occupant un poste à durée indéterminée reçoit une prime de 5 000 $ à son embauche; une prime supplémentaire de 5 000 $ lorsqu'il a atteint 18 mois de service; et enfin une autre prime de 10 000 $ lorsqu'il atteint 30 mois de service. S'ajoutent à ces primes une indemnité annuelle pour emploi de première ligne de 9 000 $ ainsi qu'une prime mensuelle de maintien des effectifs de 375 $, pour un total de 4 500 $ par année.

Une liste d'admissibilité pourrait être établie afin de pourvoir de futurs postes vacants.

Pour postuler, veuillez faire parvenir une lettre de motivation et votre curriculum vitæ par courriel à l'adresse health_baf_hr@gov.nu.ca. Veuillez indiquer le numéro de référence dans l'objet de votre courriel.

- Le gouvernement du Nunavut s'engage à ce que sa main-d'œuvre reflète la population nunavoise afin de bien comprendre et satisfaire les besoins de celle-ci. La priorité sera accordée aux Inuites et Inuits du Nunavut. Quiconque désire profiter de la politique de priorité d'embauche du Nunavut doit explicitement indiquer son admissibilité à celle-ci.
- L'embauche à certains postes nécessite une vérification du casier judiciaire satisfaisante. Le fait de posséder un casier judiciaire n'exclut pas nécessairement la prise en compte d'une candidature.
- Les candidates et les candidats peuvent envoyer leur CV dans la langue officielle de leur choix.
- Une liste d'admissibilité pourrait être créée afin de pourvoir de futurs postes vacants.
- Il est possible d'obtenir une description de poste par télécopieur, par courriel ou sur le site web.
- Seules les personnes invitées à une entrevue seront contactées.

COORDONNÉES : Ministère de la Santé du gouvernement du Nunavut
C. P. 304, Pangnirtung (Nunavut) X0A 0R0
health_baf_hr@gov.nu.ca

Télécopieur : (867) 473-2665
Courriel : health_baf_hr@gov.nu.ca